



**Titre** **DIRECTIVE N° 43-02 du 4 octobre 2002**  
**Objet** TRANSMISSION DE LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° 2002-38 DU 1ER AOÛT 2002 RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE L'ALLOCATION EQUIVALENT RETRAITE (AER)  
**Origine** Direction des Affaires Juridiques  
INSK0119

- RESUME :**
- Transmission de la Circulaire DGEFP n°2002-38 du 1<sup>er</sup> août 2002 relative à la mise en œuvre de l'allocation équivalent retraite (AER).
  - Cette instruction présente l'ensemble des données techniques concernant l'institution de cette allocation du régime de solidarité, réservée aux demandeurs d'emploi qui totalisent 160 trimestres d'assurance vieillesse avant l'âge de 60 ans.

---

**Unédic**

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)



Direction des Affaires Juridiques

Paris, le 4 octobre 2002

**DIRECTIVE N° 43-02**

TRANSMISSION DE LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° 2002-38 DU 1<sup>er</sup> AOUT 2002  
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ALLOCATION EQUIVALENT RETRAITE (AER)

Madame, Monsieur le Directeur,

Par directive n° 22-02 du 25 avril 2002, nous vous avons communiqué une note technique relative aux conditions d'attribution de l'allocation équivalent retraite (AER).

Le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité a, pour sa part, publié une circulaire sur la mise en œuvre de cette allocation que nous vous prions de trouver ci-joint.

Cette instruction présente l'ensemble des données techniques concernant l'institution de cette allocation du régime de solidarité, réservée aux demandeurs d'emploi qui totalisent 160 trimestres d'assurance vieillesse avant l'âge de 60 ans.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

(Signé :  
J.P. Revoil  
Directeur général adjoint)

**P. J. : Circulaire DGEFP n° 2002-38 du 01/08/02**

---

**Unédic**

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)